

## LE PROGRÈS

Mercredi 20 Septembre 2006

### **Les cliniques privées menacées**

#### **La nouvelle baisse des tarifs annoncée par le gouvernement place l'hospitalisation privée en difficulté financière.**

Les cliniques privées affirment que leur équilibre financier est mis en péril avec la nouvelle annonce du gouvernement. En effet, ces établissements devraient subir à nouveau une baisse du tarif des actes de 3 % au 1er octobre. Celle-ci fait suite à deux baisses successives cette année (1 % en janvier et 3 % en septembre).

Les cliniques crient à l'injustice car on leur avait promis une progressive égalité de tarif avec l'hôpital public d'ici à 2012. Or, c'est l'inverse qui est appliqué.

La Fédération de l'hospitalisation privée compte mille deux cent cinquante cliniques en France dont quatre-vingt-dix-sept en Rhône-Alpes. Dans la Loire, elles sont onze et se répartissent ainsi : quatre cliniques généralistes (médecine, chirurgie, obstétrique), deux établissements de soins de suite, quatre cliniques psychiatriques et un établissement de soins de suite spécialisé en psychiatrie.

Jean-Loup Dourousset, Bruno Limonne et Christian Anastasy adhèrent à la Fédération régionale de l'hospitalisation privée. Ils témoignent des difficultés à venir si le gouvernement ne fait pas marche arrière.

#### **Une réunion mardi avec le préfet de région**

« Certains établissements seront en péril jusqu'au risque de dépôt de bilan ». Ils avancent que « moins 3 % du chiffre d'affaires équivaut à moins 6 % de la masse salariale ». Et ils se demandent où faire des économies : « Elles se feront sur les effectifs ou sur l'évolution des salaires ».

Des représentants de la fédération ont rencontré le préfet de région hier afin de lui faire part de leurs

préoccupations.

Ils lui ont sans doute donné ces exemples qui démontrent que les cliniques privées coûtent moins cher à la Sécurité sociale que l'hôpital public, pour une pathologie traitée :

- appendicite : 2 518 euros dans le public, 1 412 euros dans le privé.
- accouchement et forfait nouveau-né : 3 261 euros contre 2 672 euros.
- cataracte : 2 192 euros contre 1 599 euros.
- prothèse de hanche : 5 942 euros contre 4 437 euros

Dans la Loire, les cliniques n'étaient pas en grève. Des prospectus édités par la fédération ont été distribués aux patients et aux visiteurs afin de les sensibiliser au problème. C'est aussi une façon de s'adresser aux députés car les prochaines élections législatives se dérouleront en juin prochain.

YVETTE GRANGER

**YVETTE GRANGER**

Tous droits réservés : Le Progrès  
D07C653B8510BE0B30442C46460841020550C86606AA84DB3185506